



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR TAUX

Part M

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT, la gestion financière de la poche « obligataire » du portefeuille du FCP, y compris les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres portant sur des titres de créance.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à construire, sur la période de placement recommandée de 5 ans minimum, un portefeuille constitué principalement de titres de créances émis par des sociétés ou des États ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'objectif de gestion du fonds n'est pas compatible avec un l'existence d'un indicateur de référence. Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90 % de l'actif net.

Le processus d'analyse extra-financière et de prise en compte de cette analyse est différent pour la partie investie en titres d'États (obligations souveraines) et la partie investie en titres d'émetteurs privés et quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties, non-garanties, ou sponsorisées, collectivités territoriales, entreprises publiques).

Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG (A), les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP.

A contrario, les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs quasi-publics (B) sont pris en compte dans la sélection de ces émetteurs.

A/ Pour les titres d'États

La notation extra-financière des États se base sur les 4 piliers de la philosophie ISR de la Société de Gestion :

- la gouvernance responsable (exemple : indice de perception de la corruption) ;
- la gestion durable des ressources (exemple : consommation d'eau, respect des droits de l'Homme) ;
- la transition économique et énergétique (exemple de critère utilisé : part des énergies renouvelables) ;
- le développement des territoires (exemple : dépenses d'éducation).

Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques. Ces ajustements permettent de mieux tenir compte des efforts des États au regard des moyens dont ils disposent.

Les États sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, la Société de Gestion encourage l'investissement dans les États les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux États les plus en retard. Le poids des États classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 50 % du total de la poche investie en obligations d'États. Le poids des États du troisième tiers doit être inférieur à 30 % du total de la poche investie en obligations d'États.

B / Pour les émetteurs privés et quasi-publics :

L'Univers d'Analyse de la poche « émetteurs privés et quasi-publics », constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Pour l'analyse des Green Bonds, en complément de l'analyse ESG des émetteurs décrite ci-dessus, la Société de Gestion a mis en place sa propre grille d'analyse afin de s'assurer de la crédibilité de chaque émission au regard des enjeux d'un développement environnemental durable. La Société de Gestion s'appuie sur les *Green Bond Principles*, vérifie la qualité environnementale des projets et les engagements de reporting de l'émetteur (clarté de l'utilisation des fonds, type de projets financés, mesure des impacts, etc.).

¹ L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade); exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an; la nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. L'indice est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est composé d'obligations d'entreprise de qualité inférieure à l'euro émises publiquement sur les marchés domestiques de l'euro ou sur les euro-obligations dont l'exposition de l'émetteur ne peut excéder 3 % de la capitalisation pondérée de l'indice. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch); et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an, un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros. L'indice est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.theice.com/market-data/indices.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après, l'« **Univers Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur propre analyse qualitative des émetteurs. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

Le fonds sera investi sur l'ensemble des classes d'actifs obligataires, telles que les obligations d'États et d'entreprises financières et non financières, à taux fixe et/ou à taux variables, les obligations indexées sur l'inflation, de catégorie Investment grade et/ou à haut rendement, les obligations convertibles, les obligations internationales des pays de l'OCDE.

La Société de Gestion est en charge des stratégies d'allocation entre les marchés.

L'allocation entre ces différentes classes d'actifs est flexible et découle des anticipations de rendement de la Société de Gestion, établies mensuellement. Elle est contrainte par les limites suivantes :

- L'exposition au risque lié à la détention d'obligations convertibles sera limitée à 70 % de l'actif net;
- Les obligations à haut rendement représenteront au maximum 70 % de l'actif du fonds;
- Les obligations indexées sur l'inflation représenteront au maximum 70 % de l'actif;
- Les obligations émises par des entreprises (« Obligation Corporate ») et/ou les obligations d'État de catégorie « investment grade » peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif;
- Les actions détenues par le fonds et issues de la conversion des obligations convertibles et des obligations convertibles contingentes pourront représenter au maximum 30 % de l'actif;
- L'exposition au risque de change sera limitée à 40 % de l'actif net.

Parmi les obligations précitées, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Taux pourront notamment sélectionner des Green Bonds qualifiées comme telles par l'émetteur et dont l'objectif est de financer par exemple, des projets, dans le domaine des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, la protection de la biodiversité, le transport durable ou l'adaptation au changement climatique. Ces Green Bonds représenteront au maximum 60 % de l'actif.

La stratégie d'investissement consiste aussi à tirer parti d'autres sources de valeur ajoutée :

- gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0; 12];
- choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité...);
- diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises :

Tableau de synthèse :

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		0	12
Zone géographique des émetteurs de titres	Zone euro	60 %	100 %
	Hors zone euro	0%	40%

En cas d'anticipation de crise des marchés, le FCP aura la possibilité de réduire totalement son exposition aux actifs dits risqués au profit des obligations investment grade, obligations d'État ou assimilés et instruments monétaires. Les actifs dits « risqués » recouvrent notamment les obligations convertibles et les obligations à haut rendement. Ces actifs sont listés dans le prospectus à la rubrique « techniques et instruments utilisés » avec les risques associés à la rubrique « Profil de Risque ».

À titre accessoire le FCP pourra être investi dans des obligations convertibles contingentes (« Cocos »).

L'univers d'investissement inclut notamment, dans une limite de 15 % maximum, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des OPCVM ou FIA, français ou européens et notamment dans des ETF libellés en euro et domiciliés dans un pays membre de l'OCDE.

Concernant l'ensemble des titres, ils seront en outre sélectionnés lorsqu'ils présentent un potentiel de performance financière des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion (solvabilité, liquidité, capacité à générer des cash-flow).

La liste des classes d'actifs permettant de mettre en œuvre le processus d'investissement est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur le marché des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés sur l'inflation, obligations convertibles).

Le FCP peut investir dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro sous réserve que l'exposition au risque de change du fonds demeure inférieure à 40 %. Il n'y a pas d'investissement dans les pays émergents.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Dans la limite de 70 % de l'actif net, le FCP peut détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade" ou une notation jugée équivalente selon l'analyse du Délégué Gestion Taux, en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence).

Les titres notés au-dessous de CCC-/Caa3 (ou des notations équivalentes selon l'analyse du Délégué Gestion Taux) ne sont pas autorisés à l'investissement et s'ils ont présents dans le portefeuille, du fait de la dégradation de leur notation, ils devront être cédés dans un délai maximum de 60 jours à compter de la dégradation de leur note.

Le FCP peut investir jusqu'à 20 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres "non Investment Grade" ne dépasseront pas au global 70 % de l'actif net. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le Délégué Gestion Taux reposant notamment sur les approches de certaines agences de notation destinées à évaluer les émetteurs non notés. En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Parmi les titres de créance éligibles à l'actif du FCP, le Délégué Gestion Taux pourra notamment sélectionner des Green Bonds qualifiées comme telles par l'émetteur et dont l'objectif est de financer des projets qui comportent un bénéfice environnemental.

■ Autres titres de créance

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites “CoCos” ou “Additional Tier 1”) dans la limite de 10 % de l’actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d’obligations et d’actions. Ils sont assortis d’un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d’évènements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d’un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu’ils occupent dans la structure de capital de l’émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior)

■ Actions :

Le FCP pourra détenir des actions, issues uniquement de la conversion des obligations convertibles et des obligations contingentes convertibles (dites “CoCos” ou “Additional Tier 1”), dans la limite de 30 % de l’actif net.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d’autres OPCVM, FIA et fonds d’investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l’actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions de FIA et OPCVM français ou européens, libellés en euros et domiciliés dans des pays de l’Union européenne et notamment dans des ETF, ainsi qu’en parts ou actions de fonds d’investissement de droit français ou de droit étranger respectant les critères d’équivalence prévus au R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP se réserve la possibilité d’acquérir des parts ou actions d’OPCVM ou fonds d’investissement gérés par la Société de Gestion, et/ou une entité du groupe La Banque Postale, et/ou une entité du groupe Natixis Investment Managers.

S’il ne s’agit pas d’OPC internes, des disparités d’approche sur l’ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n’auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d’OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d’exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d’investissement. Les instruments financiers à terme sont utilisés à des fins de couverture et plus occasionnellement à des fins d’exposition en cas de forts mouvements de passif. Les instruments financiers à terme éligibles sont les suivants :

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d’ajuster la sensibilité du portefeuille entre 0 et 12, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe ;
- Futures, options, swaps de change et change à terme sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme ;
- Dérivés de crédit :
 - Credit Default Swap sur indice (par exemple : “Itraxx” “CDX”) sur marchés de gré à gré : ces instruments seront utilisés de façon accessoire afin de se protéger et/ou de s’exposer de manière provisoire en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
 - Credit Default Swap (CDS) sur entité unique (“single name”) : Le FCP pourra intervenir sur les CDS sur entité unique (“single name”) jusqu’à 25 % de son actif net. L’achat de CDS single name est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de CDS single name, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans le FCP. L’exposition via la vente de CDS single name est possible à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille.
- Futures et options sur indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré ;
- Swaps d’indices (dont l’inflation) à des fins de couverture sur taux, actions et change.

Le FCP n’effectuant pas de ventes à découvert du fait d’opérations sur les titres financiers, les expositions nulles résulteront d’instruments dérivés.

La limite de l’engagement sur l’ensemble de ces marchés est de 100 % de l’actif net du FCP, soit une exposition du fonds au maximum de deux fois l’actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 70 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, collateralized debt obligation, credit linked note, obligations callable, obligations puttable, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts (dont les dépôts à terme), essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 40 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique ci-dessus, et actions).

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession temporaire dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition temporaire dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire, et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement, ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);

- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire:** la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque de taux:** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit:** en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante:** le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des titres spéculatifs (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité:** le FCP peut investir majoritairement dans des titres spéculatifs et/ou dans des obligations convertibles; les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles:** la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de change:** il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investie le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change est au maximum de 40 %.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme:** les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque actions:** il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 30 %.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation:** le FCP étant investi en instruments (dont des dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

- **Risque lié aux titres de créance subordonnées**: il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié aux obligations contingentes**: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants:

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement** : le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds d'investissement alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Commentaire de gestion

Nous avons conservé en 2024 une allocation équilibrée entre obligations d'entreprises de maturité intermédiaire, et obligations d'état dans la maturité a été amené à évoluer en fonction de nos anticipations des mouvements importants de taux d'intérêt observés pendant l'année, avec une part importante d'obligations indexées inflations notamment américaines, zone au sein de laquelle l'inflation reste élevée et présente des risques haussiers plus prégnants.

PERFORMANCES

Performances	Fonds – Part M
Sur 1 an	2,99 %
Sur 3 ans	-0,43 %
Sur 5 ans	-0,18 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	13 413 674,82	4 610 042,29	18 023 717,11
TSY INFL IX N/B 0.625% 15-01-26	—	7 412 955,35	7 412 955,35
UK TSY GILT 0.500% 31-01-29	4 966 552,74	2 027 078,93	6 993 631,66
BTPS 3.800% 01-08-28	5 135 006,50	—	5 135 006,50
GERMAN T-BILL 0% 15-05-24	—	4 840 550,00	4 840 550,00
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	1 856 804,19	—	1 856 804,19
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	854 881,39	855 594,96	1 710 476,35
TORONTO DOM BANK TR 16-04-26	500 100,00	503 367,27	1 003 467,27
UBS AG LONDON TR 12-04-26	500 100,00	501 867,22	1 001 967,22
OP CORPORATE BK 2.875% 15-12-25	—	897 552,13	897 552,13

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 200,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,12 % selon la méthode de l'engagement,
- 112,10 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,00 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	90 706 630,34
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	90 706 630,34
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	10 018 947,00
OPC	10 018 947,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument­es financiers à terme (G)	1 192,85
Opérations tempo­raires sur titres (H)	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations tempo­raires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	100 726 770,19
Créances et comptes d'ajustement actifs	50 127,34
Comptes financiers	5 101 094,27
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 151 221,61
Total de l'actif I+II	105 877 991,80

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	102 557 432,94
Report à nouveau sur revenu net	8 794,16
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 068 521,15
Capitaux propres I	105 634 748,25
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	105 634 748,25
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	209 000,31
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	209 000,31
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	34 243,24
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	34 243,24
Total Passifs : I+II+III+IV	105 877 991,80

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	1 872 883,65
Produits sur titres de créances	78 306,28
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	110 324,24
Sous-total produits sur opérations financières	2 061 514,17
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-3 724,98
Sous-total charges sur opérations financières	-3 724,98
Total revenus financiers nets (A)	2 057 789,19
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-377 359,65
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-377 359,65
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 680 429,54
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	0,00
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 680 429,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 076 106,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 544,87
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 083 651,15
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-1 083 651,15

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 471 576,70
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	166,06
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 471 742,76
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	0,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 471 742,76
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 068 521,15

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à construire, sur la période de placement recommandée de 5 ans minimum, un portefeuille constitué principalement de titres de créances émis par des sociétés ou des États; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	127 438 446,33	114 685 642,68	101 173 800,92	103 209 358,10	105 634 748,25
Nombre de titres	1 299 301,00000	1 201 301,00000	1 153 300,00000	1 128 300,00000	1 128 300,00000
Valeur liquidative unitaire	98,08	95,46	87,72	91,47	93,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,57	-1,03	-0,55	-4,29	-0,96
Distribution unitaire sur revenu	2,10	0,50	0,31	0,57	1,49
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:

- **Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme** ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème
Frais de gestion financière frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,60 % TTC maximum
Frais indirects maximum (*) (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement perçue par la Société de gestion financière	Transaction / Opération	Néant
Commission de surperformance	Actif Net	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.04 % de l'actif net.

Le taux global des frais de gestion (hors frais de transactions et hors frais de recherche) est de :

- Pour l'action D: 0,35 % sur l'actif net moyen annuel

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties espèces liées aux opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion ou au Délégué Gestion Taux. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LBPAM ISR TAUX M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	103 209 358,10
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	0,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 680 429,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 083 651,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 471 742,76
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-643 131,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	105 634 748,25

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 128 300,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR TAUX M FR0013306701	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	105 634 748,25	1 128 300,00000	93,62

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	90 706,63	60 747,69	1 981,54	27 977,40	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 101,09	0,00	0,00	0,00	5 101,09
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		60 747,69	1 981,54	27 977,40	5 101,09

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	34 635,98	36 736,93	19 333,72	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 101,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 101,09	0,00	0,00	34 635,98	36 736,93	19 333,72	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	14 123,49	3 137,54	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	30,58	9,95	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	220,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-14 277,53	-3 150,22	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	97,51	-2,73	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	89 775,00	931,63	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	89 775,00	931,63	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	1,19	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
UBS EUROPE SE	50,13	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	209,00
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Collatéraux	50 127,34
Total des créances		50 127,34
Dettes		
	Frais de gestion fixe	34 243,24
Total des dettes		34 243,24
Total des créances et des dettes		15 884,10

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	377 359,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 680 429,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 680 429,54
Report à nouveau	8 794,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 689 223,70

Part LBPAM ISR TAUX M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 680 429,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 680 429,54
Report à nouveau	8 794,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 689 223,70
Affectation :	
Distribution	1 681 167,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	8 056,70
Capitalisation	0,00
Total	1 689 223,70
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1 128 300,00000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,49
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 083 651,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 083 651,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 083 651,15

Part LBPAM ISR TAUX M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 083 651,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 083 651,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 083 651,15
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 083 651,15
Total	-1 083 651,15
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			90 706 630,34	85,87
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			90 706 630,34	85,87
Assurance			310 985,11	0,29
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	100 000	103 073,49	0,10
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-08-28	EUR	200 000	207 911,62	0,19
Automobiles			1 539 781,78	1,46
BMW FIN 3.875% 04-10-28 EMTN	EUR	400 000	418 396,38	0,40
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	200 000	212 330,20	0,20
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	300 000	313 316,42	0,30
KNORR BREMSE AG 3.0% 30-09-29	EUR	400 000	404 975,29	0,38
MERCEDES BENZ GROUP AG 1.0% 15-11-27	EUR	200 000	190 763,49	0,18
Banques commerciales			17 400 488,19	16,47
BANCO BPM 3.875% 09-09-30 EMTN	EUR	400 000	410 878,03	0,39
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	600 000	603 102,37	0,57
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	400 000	425 954,89	0,40
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	700 000	719 781,23	0,68
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	300 000	316 367,61	0,30
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	200 000	212 180,47	0,20
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	200 000	214 197,81	0,20
BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	EUR	800 000	839 156,94	0,79
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	400 000	423 972,47	0,40
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	400 000	411 188,82	0,39
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	200 000	220 520,86	0,21
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	100 000	100 567,29	0,10
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	1 200 000	1 294 304,66	1,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	200 000	204 831,27	0,19
DNB BANK A 3.0% 29-11-30 EMTN	EUR	400 000	399 244,68	0,38
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	300 000	312 209,12	0,30
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	300 000	317 928,70	0,30
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	300 000	307 230,51	0,29
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	EUR	200 000	213 524,84	0,20
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	EUR	400 000	409 353,45	0,39
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	200 000	208 545,53	0,20
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	350 000	364 863,06	0,35
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	400 000	421 805,04	0,40
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	375 000	406 109,20	0,38
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	300 000	289 797,34	0,27
LLOYDS BANKING GROUP 4.5% 11-01-29	EUR	450 000	489 519,63	0,46
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	600 000	591 059,96	0,56
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 4.656% 02-03-29	EUR	300 000	326 625,43	0,31
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	200 000	207 892,42	0,20
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	700 000	714 731,02	0,68
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	100 000	106 640,62	0,10
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05-07-28	EUR	500 000	532 019,25	0,50
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	900 000	930 060,25	0,88
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	300 000	313 292,88	0,30
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	300 000	316 872,47	0,30
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.38% 03-05-27	EUR	400 000	403 124,67	0,38
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	150 000	150 282,03	0,14
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	500 000	531 666,58	0,50
UBS AG LONDON 0.01% 31-03-26	EUR	400 000	386 810,47	0,37
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	500 000	520 409,93	0,49
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	300 000	330 427,18	0,31

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
US BAN E3R+0.8% 21-05-28	EUR	500 000	501 437,21	0,47
Boissons			1 340 221,22	1,27
ASAHI BREWERIES 0.336% 19-04-27	EUR	225 000	213 881,45	0,20
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	500 000	509 766,92	0,48
HEINEKEN NV 3.625% 15-11-27	EUR	400 000	409 466,58	0,39
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	200 000	207 106,27	0,20
Composants automobiles			627 155,16	0,59
AUTOLIV 3.625% 07-08-29 EMTN	EUR	200 000	205 742,59	0,19
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	300 000	316 865,53	0,30
PIRELLI C 3.875% 02-07-29 EMTN	EUR	100 000	104 547,04	0,10
Crédit à la consommation			562 775,06	0,53
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	150 000	150 847,91	0,14
JOHN DEERE BANK 3.3% 15-10-29	EUR	400 000	411 927,15	0,39
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			506 286,50	0,48
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	300 000	296 369,71	0,28
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	200 000	209 916,79	0,20
Distribution spécialisée			313 564,81	0,30
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12-09-27	EUR	300 000	313 564,81	0,30
Electricité			367 926,64	0,35
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	350 000	367 926,64	0,35
Equipements électriques			823 021,78	0,78
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	300 000	313 768,50	0,30
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	EUR	200 000	202 569,07	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	200 000	204 426,48	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	100 000	102 257,73	0,10
Equipements et fournitures médicaux			1 119 750,99	1,06
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	EUR	400 000	405 488,82	0,38
MEDTRONIC 3.65% 15-10-29	EUR	200 000	207 902,00	0,20
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	500 000	506 360,17	0,48
Equipements et instruments électroniques			106 639,50	0,10
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.125% 29-05-28	EUR	100 000	106 639,50	0,10
FPI de détail			325 315,17	0,31
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	300 000	325 315,17	0,31
Gestion immobilière et développement			491 173,82	0,46
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	100 000	106 693,50	0,10
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	200 000	195 774,31	0,18
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	200 000	188 706,01	0,18
Hôtels, restaurants et loisirs			205 762,07	0,19
MC DONALD S 3.625% 28-11-27	EUR	200 000	205 762,07	0,19
Logiciels			241 646,52	0,23
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	250 000	241 646,52	0,23
Machines			1 018 063,60	0,96
FORTIVE 3.7% 15-08-29	EUR	200 000	207 809,63	0,20
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	500 000	505 024,35	0,47
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.0% 22-11-28	EUR	300 000	305 229,62	0,29
Marchés de capitaux			6 668 770,72	6,31
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	700 000	749 149,96	0,71
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-28	EUR	300 000	314 391,37	0,30
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	EUR	400 000	427 119,45	0,40
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	500 000	519 363,42	0,49
BANK OF MONTREAL 3.75% 10-07-30	EUR	400 000	415 551,97	0,39
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 12-04-27	EUR	500 000	504 523,25	0,48
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	200 000	207 531,67	0,20
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	400 000	422 278,79	0,40

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LONZA FINANCE INTL NV 3.25% 04-09-30	EUR	500 000	510 304,49	0,48
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	400 000	431 270,16	0,41
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	200 000	209 620,78	0,20
MORGAN STANLEY 3.79% 21-03-30	EUR	500 000	528 162,33	0,50
NATL BANK OF CANADA 3.75% 25-01-28	EUR	350 000	370 876,07	0,35
NORDEA BKP 3.375% 11-06-29	EUR	300 000	312 960,88	0,30
NORDEA BKP 4.125% 05-05-28	EUR	700 000	745 666,13	0,70
Media			303 021,64	0,29
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	300 000	303 021,64	0,29
Ordinateurs et périphériques			312 977,93	0,30
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	300 000	312 977,93	0,30
Producteur et commerce d'énergie indépendants			303 315,88	0,29
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	300 000	303 315,88	0,29
Produits alimentaires			1 154 659,55	1,09
DANONE 3.481% 03-05-30 EMTN	EUR	500 000	523 845,31	0,49
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	300 000	311 898,97	0,30
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	300 000	318 915,27	0,30
Produits chimiques			276 783,00	0,26
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	300 000	276 783,00	0,26
Produits de soins personnels			1 029 077,04	0,97
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	600 000	615 940,60	0,58
L OREAL S A 3.375% 23-11-29	EUR	400 000	413 136,44	0,39
Produits domestiques			921 410,52	0,87
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	500 000	505 274,90	0,48
PROCTER AND GAMBLE 3.15% 29-04-28	EUR	400 000	416 135,62	0,39
Produits pharmaceutiques			1 257 445,83	1,19
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	400 000	428 420,68	0,40
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.227% 03-05-30	EUR	400 000	419 236,27	0,40
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.312% 04-12-27	EUR	400 000	409 788,88	0,39
Produits pour l'industrie du bâtiment			306 826,77	0,29
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	300 000	306 826,77	0,29
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			306 331,96	0,29
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24-06-26	EUR	100 000	98 300,86	0,09
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	200 000	208 031,10	0,20
Services aux collectivités			38 641 932,30	36,60
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	11 000 000	13 853 904,77	13,11
ENGIE 3.625% 06-12-26 EMTN	EUR	300 000	305 767,75	0,29
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	300 000	310 468,81	0,29
EON SE 3.5% 12-01-28 EMTN	EUR	300 000	316 877,80	0,30
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	300 000	320 510,65	0,30
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	300 000	300 983,16	0,28
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	400 000	406 962,36	0,39
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	EUR	5 000 000	5 276 477,17	5,00
UNITED KINGDOM GILT 0.5% 31-01-29	GBP	3 000 000	3 137 539,83	2,97
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	15 000 000	14 123 493,50	13,40
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.0% 09-06-26	EUR	300 000	288 946,50	0,27
Services aux entreprises			639 456,60	0,61
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23-02-30	EUR	200 000	211 658,08	0,20
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	EUR	200 000	211 518,82	0,21
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	200 000	216 279,70	0,20
Services aux professionnels			360 821,22	0,34
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	150 000	152 003,03	0,14
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18-03-29	EUR	200 000	208 818,19	0,20
Services clientèle divers			842 750,07	0,80

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	100 000	104 223,41	0,10
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	100 000	105 084,63	0,10
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	400 000	423 940,66	0,40
ISS GLOBAL AS 3.875% 05-06-29	EUR	200 000	209 501,37	0,20
Services de télécommunication diversifiés			396 068,79	0,37
TELSTRA CORPORATION 1.125% 14-04-26	EUR	400 000	396 068,79	0,37
Services financiers diversifiés			7 118 452,95	6,74
ABB FINANCE 3.125% 15-01-29	EUR	200 000	208 923,08	0,20
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 0.2% 23-09-27	EUR	350 000	326 691,37	0,31
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 3.527% 24-01-28	EUR	200 000	210 388,48	0,20
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.125% 14-09-27	EUR	700 000	710 201,40	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 26-01-28	EUR	500 000	528 574,95	0,50
BMW INTL INVESTMENT 3.25% 17-11-28	EUR	300 000	305 552,98	0,29
BMW US LLC 3.0% 02-11-27 EMTN	EUR	300 000	303 615,27	0,29
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-27	EUR	200 000	209 904,53	0,20
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17-06-27	EUR	500 000	471 889,93	0,45
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	150 000	159 159,33	0,15
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	EUR	300 000	306 215,86	0,29
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	200 000	200 432,34	0,19
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	100 000	104 660,52	0,10
NESTLE FIN 2.625% 28-10-30	EUR	500 000	498 866,75	0,47
NESTLE FIN 3.0% 15-03-28 EMTN	EUR	350 000	366 535,53	0,35
OP CORPORATE BANK 0.625% 27-07-27	EUR	250 000	236 536,18	0,22
OP CORPORATE BANK 2.875% 27-11-29	EUR	500 000	499 052,19	0,47
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 3.625% 14-09-28	EUR	400 000	414 869,59	0,39
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 3.386% 18-03-30	EUR	200 000	208 198,05	0,20
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-07-29	EUR	400 000	408 799,40	0,39
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	200 000	192 747,00	0,18
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08-02-29	EUR	100 000	103 275,12	0,10
WESTPAC SECURITIES NZ 0.427% 14-12-26	EUR	150 000	143 363,10	0,14
Services liés aux technologies de l'information			818 366,38	0,77
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	EUR	400 000	399 813,56	0,38
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	400 000	418 552,82	0,39
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			509 603,25	0,48
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11-09-29	EUR	500 000	509 603,25	0,48
Textiles, habillement et produits de luxe			1 030 382,32	0,98
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	500 000	515 366,40	0,49
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	500 000	515 015,92	0,49
Transport routier et ferroviaire			207 617,70	0,20
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	200 000	207 617,70	0,20
TITRES D'OPC			10 018 947,00	9,48
OPCVM			10 018 947,00	9,48
Gestion collective			10 018 947,00	9,48
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	950	10 018 947,00	9,48
Total			100 725 577,34	95,35

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/USD/20250116	387,85	0,00	USD	148 886,58	EUR	-148 498,73
V/EUR/USD/20250116	333,55	0,00	USD	72 079,11	EUR	-71 745,56
V/GBP/EUR/20250116	471,45	0,00	EUR	3 150 692,12	GBP	-3 150 220,67
V/USD/EUR/20250116	0,00	-209 000,31	EUR	14 068 525,58	USD	-14 277 525,89
Total	1 192,85	-209 000,31		17 440 183,39		-17 647 990,85

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	100 725 577,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-207 807,46
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	5 151 221,61
Autres passifs (-)	-34 243,24
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	105 634 748,25

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR TAUX M	EUR	1 128 300,00000	93,62

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	102 167 788,96	103 113 592,07
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	93 854 383,43	103 113 592,07
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	93 854 383,43	103 113 592,07
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	7 398 884,93	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	7 398 884,93	0,00
Titres de créances négo­ciables	7 398 884,93	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	914 520,60	0,00
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	914 520,60	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	21 005 451,14	2 187,50
Opérations de change à terme de devises	21 005 444,64	0,00
Autres	6,50	2 187,50
COMPTES FINANCIERS	1 014 638,89	0,00
Liquidités	1 014 638,89	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	124 187 878,99	103 115 779,57

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	107 407 168,89	101 448 687,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	5 596,78	9 160,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 849 735,95	-638 130,18
Résultat de l'exercice (a,b)	646 328,38	354 083,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	103 209 358,10	101 173 800,92
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	20 960 685,32	30 646,29
Opérations de change à terme de devises	20 930 863,15	0,00
Autres	29 822,17	30 646,29
COMPTES FINANCIERS	17 835,57	1 911 332,36
Concours bancaires courants	17 835,57	1 911 332,36
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	124 187 878,99	103 115 779,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	41 828,66	1 020,73
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	988 451,83	753 482,04
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 030 280,49	754 502,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	417,40	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	31 387,01	4 997,56
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	31 804,41	4 997,56
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	998 476,08	749 505,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	352 294,03	381 068,76
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	646 182,05	368 436,45
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	146,33	-14 352,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	646 328,38	354 083,54

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60 % TTC maximum.
2.	Frais indirects maximum * (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
3.	Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion financière	Transaction / Opération	Néant.
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.04 % de l'actif net.

Le taux global des frais de gestion (hors frais de transactions et hors frais de recherche) est de :

Pour l'action D : 0,35 % sur l'actif net moyen annuel

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties espèces liées aux opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion ou au Délégué Gestion

Taux. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	101 173 800,92	114 685 642,68
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 204 600,00	-4 262 323,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	455 668,03	117 904,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 322 490,97	-1 820 792,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 162 687,64	1 058 760,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 115 453,84	0,00
Frais de transactions	-27 066,96	-19 368,67
Différences de change	-187 179,61	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 977 583,84	-8 004 348,12
Différence d'estimation exercice N	1 553 611,88	-7 423 971,96
Différence d'estimation exercice N-1	7 423 971,96	-580 376,16
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	-349 460,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	-349 460,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-349 773,00	-600 650,50
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	646 182,05	368 436,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	103 209 358,10	101 173 800,92

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	32 248 409,17	31,25
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	603 519,53	0,58
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	61 002 454,73	59,11
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	93 854 383,43	90,94
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	7 398 884,93	7,17
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	7 398 884,93	7,17
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	61 002 454,73	59,11	0,00	0,00	603 519,53	0,58	32 248 409,17	31,25
Titres de créances	7 398 884,93	7,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 014 638,89	0,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 835,57	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 986 350,00	4,83	4 926 550,00	4,77	37 889 909,72	36,71	28 270 915,79	27,39	17 780 657,92	17,23
Titres de créances	0,00	0,00	7 398 884,93	7,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 014 638,89	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	17 835,57	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	20 573 296,76	19,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	195 620,60	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	20 735 148,75	20,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	17 835,57	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	195 620,60
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	20 809 824,04
Collatéraux	6,50
TOTAL DES CRÉANCES	21 005 451,14
DETTES	
Vente à terme de devise	20 735 148,75
Fonds à verser sur achat à terme de devises	195 714,40
Frais de gestion fixe	29 822,17
TOTAL DES DETTES	20 960 685,32
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	44 765,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-25 000,00000	-2 204 600,00
Solde net des souscriptions/rachats	-25 000,00000	-2 204 600,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 128 300,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	352 297,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	-3,29
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			191 666,45
	FR0013518024	BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	191 666,45
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			191 666,45

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	5 596,78	9 160,22
Résultat	646 328,38	354 083,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	651 925,16	363 243,76
Affectation		
Distribution	643 131,00	357 523,00
Report à nouveau de l'exercice	8 794,16	5 720,76
Capitalisation	0,00	0,00
Total	651 925,16	363 243,76
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 128 300,00000	1 153 300,00000
Distribution unitaire	0,57	0,31
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 849 735,95	-638 130,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 849 735,95	-638 130,18
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 849 735,95	-638 130,18
Total	-4 849 735,95	-638 130,18

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	110 590 164,76	127 438 446,33	114 685 642,68	101 173 800,92	103 209 358,10
Nombre de titres	1 129 301,00000	1 299 301,00000	1 201 301,00000	1 153 300,00000	1 128 300,00000
Valeur liquidative unitaire	97,92	98,08	95,46	87,72	91,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,07	-0,57	-1,03	-0,55	-4,29
Distribution unitaire sur résultat	0,60	2,10	0,50	0,31	0,57
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,59	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	9 500 000	11 675 112,41	11,31
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	200 000	213 231,85	0,21
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	300 000	311 139,36	0,30
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	400 000	429 753,72	0,41
EON SE 3.5% 12-01-28 EMTN	EUR	300 000	317 544,60	0,31
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	300 000	314 552,19	0,31
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	100 000	95 781,22	0,10
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	500 000	501 863,89	0,49
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24-06-26	EUR	100 000	95 818,74	0,09
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	300 000	260 625,00	0,25
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	200 000	188 026,23	0,18
MERCEDESBENZ GROUP AG 1.0% 15-11-27	EUR	200 000	187 585,76	0,18
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	200 000	197 121,67	0,19
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	200 000	197 853,27	0,19
TELEFONICA DEUTSCH FINANCE 11.75% 05-07-25	EUR	600 000	589 345,31	0,57
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	200 000	179 453,89	0,18
TOTAL ALLEMAGNE			15 754 809,11	15,27
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.652% 20-01-26	EUR	250 000	260 781,02	0,24
TELS 1.125% 14-04-26 EMTN	EUR	400 000	387 283,90	0,38
TOTAL AUSTRALIE			648 064,92	0,62
AUTRICHE				
ERSTBK 0.05 09/16/25	EUR	100 000	94 608,89	0,09
TOTAL AUTRICHE			94 608,89	0,09
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 02-09-25	EUR	300 000	284 736,07	0,28
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	300 000	313 888,27	0,30
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	300 000	278 481,04	0,27
PRO 1.875% 01-10-25 EMTN	EUR	400 000	392 608,23	0,38
TOTAL BELGIQUE			1 269 713,61	1,23
CANADA				
NATL BANK OF CANADA 3.75% 25-01-28	EUR	350 000	366 913,65	0,35
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05-07-28	EUR	500 000	526 673,65	0,51
TOTAL CANADA			893 587,30	0,86
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	500 000	508 499,44	0,49
TOTAL DANEMARK			508 499,44	0,49
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	400 000	424 102,59	0,41
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	400 000	424 779,95	0,41
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	500 000	517 467,60	0,50
BBVA 0.75% 04-06-25 EMTN	EUR	200 000	193 679,95	0,19
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	700 000	713 823,16	0,70
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	900 000	886 563,64	0,86

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	400 000	407 282,43	0,39
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-05-24	EUR	5 000 000	4 926 550,00	4,77
TOTAL ESPAGNE			8 494 249,32	8,23
ETATS-UNIS				
AT T 0.25% 04-03-26	EUR	773 000	727 890,30	0,71
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.125% 29-05-28	EUR	100 000	103 497,97	0,10
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	300 000	312 959,68	0,31
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	300 000	318 580,02	0,31
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	600 000	603 519,53	0,59
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	150 000	160 584,37	0,15
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	300 000	313 050,35	0,31
MC DONALD S 3.625% 28-11-27	EUR	200 000	205 163,11	0,20
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 4.656% 02-03-29	EUR	300 000	323 484,66	0,31
NATL GRID NORTH AMERICA 0.41% 20-01-26	EUR	200 000	189 500,81	0,18
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12-09-27	EUR	300 000	312 312,28	0,30
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02-08-26	EUR	550 000	563 430,92	0,55
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	15 000 000	13 195 546,62	12,78
UNIT STAT 0.625% 15-01-26 IND	USD	6 500 000	7 377 750,14	7,14
VERIZON COM 3.25% 02/26	EUR	450 000	465 857,17	0,45
TOTAL ETATS-UNIS			25 173 127,93	24,39
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.125% 05-05-28	EUR	700 000	742 607,11	0,72
OP CORPORATE BANK 0.625% 27-07-27	EUR	250 000	228 054,31	0,22
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	900 000	897 005,24	0,87
TOTAL FINLANDE			1 867 666,66	1,81
FRANCE				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.125% 14-09-27	EUR	700 000	704 873,72	0,68
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	500 000	526 316,61	0,51
BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	EUR	800 000	835 884,33	0,81
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	400 000	422 349,67	0,41
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	200 000	191 666,45	0,18
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	400 000	388 823,81	0,37
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	400 000	408 754,75	0,40
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	EUR	400 000	392 366,77	0,38
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	300 000	315 263,55	0,30
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	300 000	291 190,48	0,28
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	300 000	306 231,32	0,30
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	200 000	202 909,92	0,20
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	300 000	314 458,23	0,31
ENGIE 3.625% 06-12-26 EMTN	EUR	300 000	305 198,47	0,30
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	300 000	309 957,79	0,30
ICADFP 1 1/8 11/17/25	EUR	500 000	477 057,34	0,46
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	300 000	299 886,66	0,30
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	500 000	517 607,62	0,50
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	300 000	316 563,79	0,31
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	600 000	614 597,03	0,59
L OREAL S A 3.375% 23-11-29	EUR	400 000	414 442,30	0,41
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	500 000	514 976,57	0,50
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	200 000	207 511,10	0,20
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	600 000	627 211,62	0,60

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	100 000	106 531,73	0,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	100 000	102 143,89	0,10
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	900 000	927 464,31	0,90
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	300 000	312 298,89	0,30
SUEZ 0.0% 09-06-26 EMTN	EUR	300 000	279 156,00	0,27
TELEPERFORMANCE SE 5.25% 22-11-28	EUR	200 000	210 614,92	0,21
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	400 000	421 701,31	0,41
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% 09-04-25	EUR	200 000	199 305,63	0,19
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	300 000	301 662,20	0,29
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	150 000	158 578,45	0,15
TOTAL FRANCE			12 925 557,23	12,52
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	200 000	209 359,93	0,20
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	200 000	213 909,33	0,20
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-27	EUR	200 000	209 408,99	0,21
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	EUR	200 000	210 341,39	0,21
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	200 000	209 992,95	0,20
TOTAL IRLANDE			1 053 012,59	1,02
ITALIE				
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	250 000	235 823,75	0,23
ENI 1.25% 18-05-26 EMTN	EUR	300 000	290 184,06	0,28
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	250 000	231 662,97	0,22
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	350 000	363 985,06	0,35
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	400 000	416 794,40	0,40
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	375 000	403 803,83	0,39
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 30-01-24	EUR	5 000 000	4 986 350,00	4,84
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	400 000	429 180,21	0,42
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	200 000	208 790,61	0,20
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	400 000	379 686,00	0,36
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	350 000	366 801,48	0,36
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	300 000	327 898,17	0,32
TOTAL ITALIE			8 640 960,54	8,37
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.336% 19-04-27	EUR	225 000	206 126,48	0,20
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	600 000	576 829,18	0,56
NTT FINANCE 0.082% 13-12-25	EUR	150 000	141 462,31	0,14
TOTAL JAPON			924 417,97	0,90
LUXEMBOURG				
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	150 000	149 629,80	0,14
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	500 000	505 073,69	0,49
NESTLE FIN 3.0% 15-03-28 EMTN	EUR	350 000	365 891,18	0,36
TOTAL LUXEMBOURG			1 020 594,67	0,99
NORVEGE				
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	300 000	310 680,04	0,30
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	300 000	316 555,72	0,31
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	300 000	302 504,41	0,29
TOTAL NORVEGE			929 740,17	0,90

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	100 000	104 391,75	0,10
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	700 000	745 857,24	0,72
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	100 000	101 613,90	0,10
BMW FIN 3.25% 22-11-26 EMTN	EUR	400 000	405 296,67	0,39
BMW FIN 3.875% 04-10-28 EMTN	EUR	400 000	422 327,83	0,41
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	1 200 000	1 295 614,68	1,25
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	200 000	207 845,20	0,21
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	500 000	451 110,00	0,44
HEINEKEN NV 3.625% 15-11-27	EUR	400 000	408 435,26	0,39
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	200 000	209 587,44	0,20
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.312% 04-12-27	EUR	400 000	410 929,90	0,40
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	500 000	501 648,40	0,49
TENNET HOLDING BV 3.875% 28-10-28	EUR	250 000	263 189,64	0,26
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	250 000	236 132,50	0,22
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	150 000	151 646,35	0,15
TOTAL PAYS-BAS			5 915 626,76	5,73
ROYAUME-UNI				
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 0.2% 23-09-27	EUR	350 000	314 076,83	0,30
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	500 000	477 301,86	0,46
COCACOLA EUROPEAN PARTNERS 1.75% 27-03-26	EUR	325 000	320 784,30	0,31
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	400 000	419 555,87	0,41
LLOYDS BANKING GROUP 4.5% 11-01-29	EUR	450 000	487 837,66	0,47
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 22-07-25	EUR	175 000	166 788,48	0,16
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	200 000	207 934,18	0,20
NATWEST MKTS 0.125% 12-11-25	EUR	700 000	659 632,82	0,65
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 3.625% 14-09-28	EUR	400 000	418 341,54	0,40
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	150 000	146 399,77	0,14
UBS AG LONDON 0.01% 31-03-26	EUR	400 000	373 006,38	0,36
VODA 1.875% 11-09-25 EMTN	EUR	150 000	147 226,52	0,15
WESTPAC SECURITIES NZ 0.427% 14-12-26	EUR	150 000	138 079,25	0,14
TOTAL ROYAUME-UNI			4 276 965,46	4,15
SUEDE				
ALFA LAVAL TREASURY INTL AB 0.875% 18-02-26	EUR	200 000	192 893,45	0,19
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 1.875% 10-12-25	EUR	700 000	681 180,16	0,66
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.25% 24-11-25	EUR	650 000	652 893,74	0,63
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	300 000	315 547,06	0,31
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 1.25% 17-09-25	EUR	300 000	290 846,56	0,28
SWEDBANK AB 3.75% 14-11-25	EUR	350 000	354 853,78	0,34
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	500 000	524 538,58	0,51
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	200 000	186 097,00	0,18
TOTAL SUEDE			3 198 850,33	3,10
SUISSE				
UBS GROUP AG 0.25% 29-01-26	EUR	275 000	264 330,53	0,26
TOTAL SUISSE			264 330,53	0,26
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			93 854 383,43	90,93
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			93 854 383,43	90,93

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 150524	EUR	3 500 000	3 452 736,92	3,35
TOTAL ALLEMAGNE			3 452 736,92	3,35
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150524	EUR	4 000 000	3 946 148,01	3,82
TOTAL FRANCE			3 946 148,01	3,82
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			7 398 884,93	7,17
TOTAL Titres de créances			7 398 884,93	7,17
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	90	914 520,60	0,89
TOTAL FRANCE			914 520,60	0,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			914 520,60	0,89
TOTAL Organismes de placement collectif			914 520,60	0,89
Créances			21 005 451,14	20,35
Dettes			-20 960 685,32	-20,31
Comptes financiers			996 803,32	0,97
Actif net			103 209 358,10	100,00
Parts LBPAM ISR TAUX Part M	EUR	1 128 300,00000	91,47	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR TAUX Part M

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	643 131,00	EUR	0,57	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	643 131,00	EUR	0,57	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR TAUX (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500H473LYUH496J80

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?


 OUI

 NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 0,85% maximum de l'actif net du Produit Financier.**

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>Au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate Corporate) + (ICE BofA ML Euro HY Constrained)]) et faisant l'objet d'une analyse ESG²) étaient exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : exclusions de la Société de Gestion et exclusions des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont</p>

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	<p>disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 5.12 ou figurant parmi les listes d’exclusions étaient exclus de l’univers d’investissement.</p> <p>Ainsi, 20% de l’univers d’analyse était exclu à l’investissement à cette date.</p> <p>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>									
<p>Indicateurs Clés de Performance - émetteurs privés et quasi-publics</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensité carbone scope 1+2 : L'intensité scope 1 est additionnée à l'intensité scope 2 afin de former l'intensité scope 1 & 2 de l'émetteur. A l'échelle du portefeuille, l'intensité est la somme pondérée des intensités des émetteurs couverts. - Rémunération Responsable des dirigeants : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="609 1361 1334 1727"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intensité carbone scope 1+2</td> <td>42.25 tCO2/M€ CA</td> <td>117.04 tCO2/M€ CA</td> </tr> <tr> <td>Rémunération Responsable des dirigeants</td> <td>77.78 %</td> <td>71.05 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Intensité carbone scope 1+2	42.25 tCO2/M€ CA	117.04 tCO2/M€ CA	Rémunération Responsable des dirigeants	77.78 %	71.05 %
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Intensité carbone scope 1+2	42.25 tCO2/M€ CA	117.04 tCO2/M€ CA								
Rémunération Responsable des dirigeants	77.78 %	71.05 %								

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%³ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁴ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁵ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁶.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	5.21	4.79
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20%	20,07%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

³ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁴ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁵ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁶ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	Intensité carbone scope 1+2	Intensité carbone scope 1+2
Description indicateur	L'intensité scope 1 est additionnée à l'intensité scope 2 afin de former l'intensité scope 1 & 2 de l'émetteur. A l'échelle du portefeuille, l'intensité est la somme pondérée des intensités des émetteurs couverts.	L'intensité scope 1 est additionnée à l'intensité scope 2 afin de former l'intensité scope 1 & 2 de l'émetteur. A l'échelle du portefeuille, l'intensité est la somme pondérée des intensités des émetteurs couverts.
Produit financier	51.18 tCO2/M€ CA	42.77 tCO2/M€ CA
Valeur comparable	121.55 tCO2/M€ CA	78.27 tCO2/M€ CA

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	Rémunération Responsable des dirigeants	Rémunération Responsable des dirigeants
Description indicateur	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères

	ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.	ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.
Produit financier	77.14 %	76.53 %
Valeur Comparable	64.12 %	66.81 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁷ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁸;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

⁷ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁸ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
TSY INFL IX N/B 0.625% 15-07-32	Obligations	Gouvernement	13,37%	Etats-Unis
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	Obligations	Gouvernement	13,12%	Allemagne
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		9,48%	France
BTPS 3.800% 01-08-28	Obligations	Gouvernement	5%	Italie
EURO	Autres et Liquidités		4,75%	
UK TSY GILT 0.500% 31-01-29	Obligations	Gouvernement	2,97%	Royaume-Uni
COOPERATIEVE RAB TR 27-01-28	Obligations	Finance	1,23%	Pays-Bas
SOCIETE GENERALE 4.000% 16-11-27	Obligations	Finance	0,88%	France
BPCE 3.500% 25-01-28	Obligations	Finance	0,79%	France
ABN AMRO BANK NV 4.000% 16-01-28	Obligations	Finance	0,71%	Pays-Bas
NORDEA BANK ABP 4.125% 05-05-28	Obligations	Finance	0,71%	Finlande
BANCO BILBAO VIZ 3.375% 20-09-27	Obligations	Finance	0,68%	Espagne
RCI BANQUE 3.750% 04-10-27	Obligations	Biens de consommation cycliques	0,68%	France
BANQ FED CRD MUT 3.125% 14-09-27	Obligations	Finance	0,67%	France
L'OREAL SA 2.875% 19-05-28	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	0,58%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

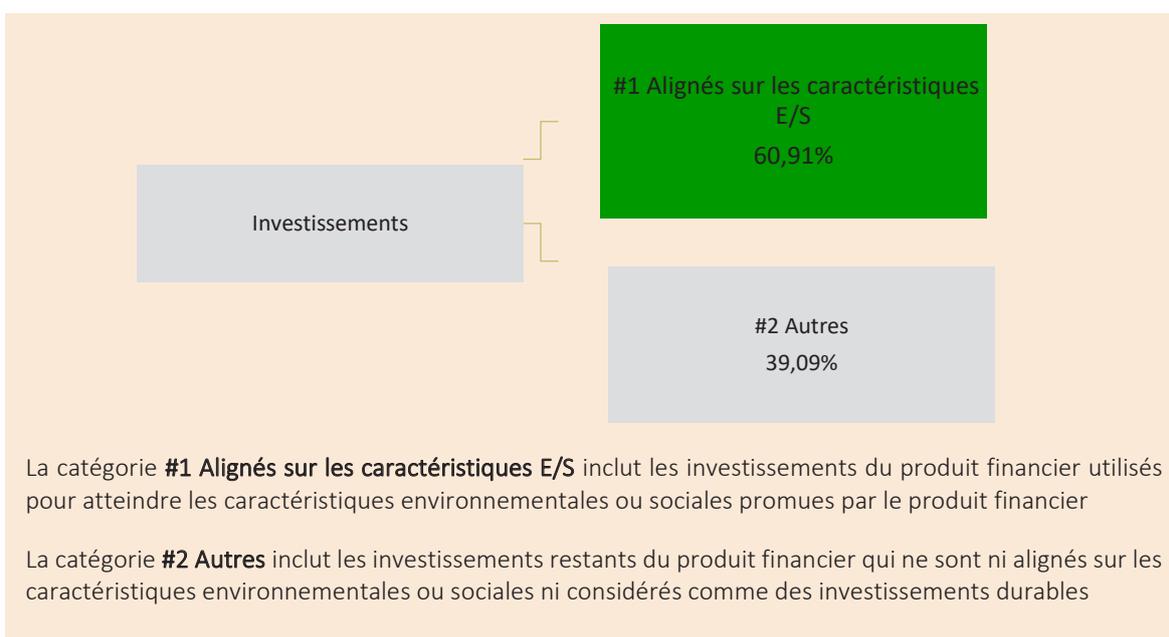
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 27% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 60,91%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 85,88% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,26%
Communications	0,66%
Biens de consommation cycliques	4,81%
Bien de consommation non cycliques	10,39%
Finance	25%
Gouvernement	34,46%
Industrie	3,94%
Technologie	0,96%
Services aux collectivités	3,51%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 14,12% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	14,32%
Produits dérivés	-0,2%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,76% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

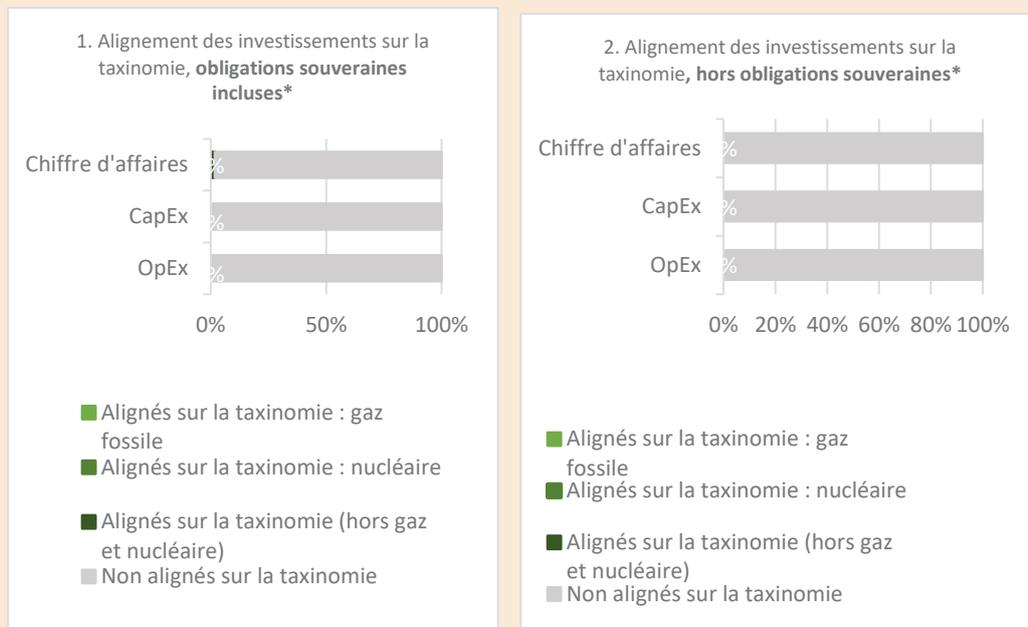
Non

⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024.

A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 34,46%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,09% et 0,54% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 39,09% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

FCP LBPAM ISR TAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP LBPAM ISR TAUX

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR TAUX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR TAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.02
17:21:30 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé